

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un parcours de santé innovant en Occitanie pour répondre aux besoins des enfants "Dys"

A titre expérimental en Occitanie, les soins des enfants « dys » seront désormais pris en charge par l'Assurance Maladie dans le cadre d'un parcours de santé construit par l'association Occitadys, avec le soutien de l'Agence régionale de santé Occitanie. Unique en France, cette expérimentation est une bonne nouvelle en cette période de rentrée pour les familles qui font face à ces troubles du langage et des apprentissages.

Les familles d'enfants « dys » ont longtemps alerté les pouvoirs publics sur le véritable parcours du combattant auquel elles sont confrontées pour accéder aux soins. L'absence de financement a conduit de trop nombreuses familles à renoncer à ces prises en charge, ce qui a généré des situations d'échec scolaire et des inégalités. Pour mettre fin à cette situation, l'association Occitadys lance le Parcours de santé "Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages" (TSLA) en Occitanie.

Ce nouveau Parcours de santé TSLA sera expérimenté auprès de 10 000 enfants en Occitanie avant d'être étendu à toute la France, en écho à la conférence nationale du handicap de février 2020. A cette occasion, le président de la République avait annoncé la mise en place d'un forfait d'accompagnement pour tous les « dys », sans reste à charge pour les familles.

Une prise en charge du diagnostic et des soins

Point fort de ce nouveau dispositif pour les familles concernées : un interlocuteur unique qui les oriente en début de parcours, puis un financement du diagnostic et des rééducations impliquant les psychomotriciens, les ergothérapeutes et les psychologues, de même que les orthophonistes et les orthoptistes dont les soins étaient déjà pris en charge initialement.

Le parcours TSLA est soutenu par l'Agence Régionale de Santé Occitanie et la délégation interministérielle à l'Autisme. Ce projet novateur est basé sur un partenariat avec les professionnels libéraux, les établissements de santé et médico-sociaux et l'Education nationale. Il est financé à hauteur de 21,4 Millions € dans le cadre du dispositif « Art. 51 » dédié à l'innovation en Santé et déployé par l'Assurance Maladie et le Ministère de la santé. L'ARS soutient également cette priorité régionale de santé en finançant l'ingénierie de ce projet via le fonds d'intervention régional.

En relation avec l'ARS Occitanie, l'association Occitadys, a pour mission principale de structurer et d'organiser ce nouveau parcours de santé des enfants « dys » (diagnostics et soins) dans toute la région Occitanie. Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie), les troubles de la coordination (dyspraxie) et les troubles de l'attention (TDA/H) touchent plus de 4 000 enfants naissant annuellement en Occitanie.